

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2023

Conseil Métropolitain du 16 décembre 2022

LES OCCUPATIONS POUR TRAVAUX OU DÉMÉNAGEMENTS
Article 46 – Bennes, dépôts de matériaux et de gravats **m²/jour**
Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes) 6,45 €
Secteur 2 (autres voies) 3,85 €
Article 47 – Stationnement pour travaux **Emplacement occupé**
Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes)

 - la demi-journée 13,50 €

 - la journée 27,00 €
Secteur 2 (autres voies)

 - la demi-journée 8,45 €

 - la journée 16,90 €
Article 48 – Stationnement pour déménagements, livraisons et autres évènements **Véhicule**
Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes)

 Véhicule ≤ 20 m³ ou monte-meubles

 - forfait demi-journée 25,40 €

 - forfait journée 50,80 €

 Véhicule > 20 m³

 - forfait demi-journée 36,20 €

 - forfait journée 72,40 €
Secteur 2 (autres voies)

 Véhicule ≤ 20 m³ ou monte-meubles

 - forfait demi-journée 15,50 €

 - forfait journée 31,00 €

 Véhicule > 20 m³

 - forfait demi-journée 21,50 €

 - forfait journée 43,00 €
Article 49 – Échafaudages, cabanes de chantiers, modulaires, WC chimiques **m²/jour**
Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes) 0,74 €
Secteur 2 (autres voies) 0,53 €